

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.4/566
19 octobre 1962
ORIGINAL : FRANCAIS

Dix-septième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 54 de l'ordre du jour

NON-OBSERVATION PAR LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS DU CHAPITRE XI DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES ET DE LA RESOLUTION 1542 (XV) DE L'ASSEMBLEE GENERALE :
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LES TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL
(RESOLUTION 1699 (XVI) DU 19 DECEMBRE 1962)

Lettre, en date du 17 octobre 1962, adressée au Président
de la Quatrième Commission par Luis Ranque Franque,
Président du Mouvement pour la libération de l'enclave de
Cabinda (MLEC)

Demande d'audition

Note du Secrétariat : La communication ci-après est
distribuée aux membres de la Quatrième Commission
conformément à la décision prise par la Commission
à sa 1350ème séance.

New York, le 17 octobre 1962

Par la présente, j'ai l'honneur d'introduire auprès de votre haute autorité
cette demande pour être entendu comme pétitionnaire pour le Protectorat de
l'enclave portugaise de Cabinda.

(Signé) Le Pétitionnaire
Luis Ranque Franque
Président du Mouvement pour
la libération de l'enclave
de Cabinda (MLEC)